

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES
(S.E.R.T.A.D.)**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
SECRETARIAT
LA CHESNAYE - 79260 SAINTE-NEOMAYE
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le quinze du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 20 octobre 2022.

Nombre de membres en exercice : 29

ETAIENT PRESENTS :

MMES LUSSIEZ Sonia	Déléguée de C.A. du Niortais
GICQUIAUD Floriane	Déléguée de Melle
UGUEN Nelly	Déléguée de C.A. du Niortais
MM. JOLLIT Daniel	Délégué de C.C. du HVS
MARTINS Elmano	Délégué de C.A. du Niortais
CACLIN Philippe	Délégué de Prailles-La Couarde
CHANTREAU Michel	Délégué de C.C. du HVS
RAMBAUD Fabrice	Délégué de Celles sur Belle
BRETONNIER Pascal	Délégué de Celles sur Belle
DOUBLEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
EMERIT Christian	Délégué de la Mothe Saint-Héray
RODRIGUEZ Guillaume	Délégué d'Exoudun
PUTEAUX Sylvain	Délégué de Melle
PERGET Daniel	Délégué de C.C. du HVS
BELAUD Bernard	Délégué suppléant du Syndicat 4B

ABSENTS EXCUSES :

MMES BUARD Véronique	Déléguée de C.A. du Niortais
ROUXEL Patricia	Déléguée d'Aigondigné
MISSIOUX Marie-Pierre	Déléguée de C.C. du HVS
MM. DIGET Jean-Pierre	Délégué de C.A. du Niortais
AUZURET Patrice	Délégué de C.C. du HVS
TRICHET Jacques	Délégué de Saint Vincent la Châtre
CLERJEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
SABOURIN Jean-Marie	Délégué de C.C. du HVS
MOINARD Philippe	Délégué de C.A. du Niortais
TROCHON Patrick	Délégué d'Aigondigné
LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat 4B
SIMON Jean-Manuel	Délégué de Beaussais-Vitré
HOARAU Jean-Bernard	Délégué de Fressines
LARGEAUD Roger	Délégué de C.C. du HVS
GUILLON Sébastien	Délégué de C.C. du HVS

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame LUSSIEZ Sonia

PERSONNALITE EXCUSEE :

Monsieur PECHARD Franck – Receveur Syndical



Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2022
- Effacements de dettes
- Carte achat public
- Ouvertures de postes
- Contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- Interconnexion SECO
- Travaux Hydroforce – Station de pompage de Pied-Bourgueil
- Outil d'aménagement foncier – AAC TP SNA
- Poursuite du Contrat Territorial pour 2023 – AAC Chancelée
- Acquisitions foncières
- Questions diverses

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 21h30.



Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 6 septembre 2022.

Effacements de dettes

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la trésorerie propose de passer des effacements de dettes concernant des surendettements pour un montant de 5 845.06 €, des clôtures pour insuffisances d'actifs pour un montant de 150.94 € (Société NMJ – Chauray) et des clôtures pour extinction du passif pour un montant de 130.11 € (SCI de la Digue – Ste Blandine).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces effacements de dettes.

Carte achat public

Le contrat carte achat public souscrit auprès de la Caisse d'Epargne arrive à son terme le 31/12/2022.

Afin de renouveler ledit contrat, Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la reconduction du contrat pour une durée de trois ans.

Ouvertures de postes

Monsieur le Président informe l'Assemblée que deux agents du SERTAD peuvent bénéficier d'un avancement de grade par promotion interne par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Afin de nommer ces agents dans leurs nouveaux postes, il est nécessaire de procéder à l'ouverture :

- D'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- D'un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir les postes correspondants et de l'autoriser à signer les documents y afférents.

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le SERTAD est actuellement adhérent au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG79. Celui-ci garantit le SERTAD contre les risques financiers découlant des obligations statutaires à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, de maladies et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2023 et le CDG79 lance, au cours du 1^{er} semestre 2023, une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative à effet au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à renouveler ledit contrat et de l'autoriser à signer les documents afférents.

Interconnexion SECO

Le SERTAD s'est engagé à réaliser des travaux de renforcement de la station de pompage de Chavagné afin d'assurer le secours du SECO à hauteur d'environ 7500 m³/j.

Les travaux de renforcement consistent :

- Au remplacement des pompes de la station pour accroître la pression de desserte,
- La création d'un by-pass au niveau des cuves de Chavagné pour assurer les petits débits d'alimentation de Chauray en gravitaire,
- La sécurisation de la communication inter-sites.

Le montant des travaux est évalué à 300 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (en attente de la confirmation du CD79 suite à la révision du règlement des aides).

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
AELB	90 000 € (30%)	90 000 € (30%)
CD79	60 000 € (20%)	30 000 € (10%)
SERTAD	150 000 € (50%)	180 000 € (60%)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents aux demandes de subventions.

Travaux Hydroforce – Station de pompage de Pied-Bourgueil

Le démonstrateur Hydroforce doit permettre la mise en œuvre d'un projet innovant sur la station de Pied-Bourgueil en partenariat avec l'entreprise SOC qui en détient le brevet.

L'innovation consiste à mettre en œuvre un équipement unique qui permet :

- Lors du remplissage de la bache de mélange de turbiner le débit et ainsi produire de l'électricité (puissance 17 kW)
- Lors de la distribution, de pomper l'eau pour remplir le château d'eau de Bougon

L'installation sera également équipée de panneaux solaires permettant d'optimiser la production d'énergie.

Economie d'environ 48 000 kWh/an (30% de la consommation du site).

Le coût des travaux s'élève à 275 309 € HT :

- 203 909 € (HT) – Marché SOC
- 38 000 € (HT) – Panneaux solaires
- 33 400 € (HT) – Prestation SERTAD

Ci-dessous le plan de financement prévisionnel selon l'intervention ou non du Conseil Régional.

Montant total des travaux : 275 309 €

	Hypothèse 1	Hypothèse 2
ADEME	77 162 €	77 162 €
Conseil Régional	-	42 868 €
Conseil Départemental	20 000 €	20 000 €
SOC	98 147 €	55 278 €
SERTAD	80 000 €	80 000 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents suivants :

- Les demandes de subvention auprès des organismes financeurs
- Le marché de travaux à SOC pour un montant de 200 409 € (HT)
- La convention de financement avec SOC intégrant les deux hypothèses ci-dessus.

Outil d'aménagement foncier – AAC TP SNA

La stratégie territoriale 2020-2025 de la démarche territoriale Re-Sources menée sur les AAC de la Sèvre Niortaise amont : Touche Poupard et Corbelière se compose d'un volet foncier.

Parmi les outils envisagés figure l'aménagement foncier qui permettrait de répondre à deux axes stratégiques qui sont liés : l'axe 1 « Développer les surfaces en herbe dans les élevages » et l'axe 5 « Protéger les zones sensibles ».

Ce projet a débuté lors du 2^{ème} contrat 2014-2018 au cours duquel ont été produites : une étude d'opportunité dont les résultats ont mené à la validation de sa poursuite par les communes de l'AAC puis une étude initiale de l'environnement, préalable à la réalisation du Schéma directeur qui est en cours actuellement.

La prochaine grande étape de cet aménagement foncier sera la phase d'étude du géomètre, pouvant durer environ 3 ans. Guidé par le Schéma directeur, il procédera au remaniement parcellaire.

L'outil est sous la maîtrise d'ouvrage du CD79, et 25% du financement ne sont pas encore déterminés. Le CD79 sollicite le SERTAD et la CCHVS pour financer cette partie qui représenterait 144 250 euros chacun.

				2023	2024	2025
Prévisionnel 2023 à 2025	/!\ Coût (HT)	1 154 000,00 €	100%	0 €	1 154 000 €	0 €
	Animation SERTAD	60 jour(s)		20	20	20
Financiers et taux de financement sur les 3 ans						
		Agence de l'eau Loire-Bretagne	50%	0 €	577 000 €	0 €
		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	0%			
		Conseil Départemental Deux-Sèvres	25%	0 €	288 500 €	0 €
		SERTAD + CC Haut Val de Sèvre	0%	0 €	0 €	0 €
		OPA	0%			
		A déterminer	25%	0 €	288 500 €	0 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette participation financière.

Poursuite du Contrat Territorial pour 2023 – AAC Chancelée

Le nouveau Contrat territorial Re-Sources de l'Aire d'Alimentation du Captage de la Chancelée 2022-2026 a été validé lors du COPIL du 30 juin 2021 puis lors du Conseil Syndical du 21 décembre 2021. La cérémonie de signature aura lieu le 18 novembre 2022. L'année 2023 sera la deuxième année du contrat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la poursuite de la démarche Re-Sources sur ce territoire et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Acquisitions foncières

Les Contrats territoriaux Re-Sources portés par le SERTAD sur les Aires d'Alimentation des Captages du bassin amont de la Sèvre : Touche Poupard et Corbelière et sur celle du captage de la Chancelée prévoient dans leurs stratégies respectives de réaliser des acquisitions foncières.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de ces acquisitions dans le cas d'opportunités qui se présenteraient et ceci, durant toute la durée des contrats territoriaux pour une somme allant jusqu'à 200 000 €. Cette délibération concernera les acquisitions qui répondront aux objectifs des contrats et qui concorderont avec les stratégies foncières établies et validées lors des Comités de pilotages Re-Sources et par délibérations du Conseil Syndical.

Des points de suivi des acquisitions auront régulièrement lieu lors des Conseils syndicaux.

Questions diverses

SR CR

Les membres,

Le Président,